

## **EDITION MULTI MEDIA ELECTRONIQUES**

Société Anonyme

20, rue de l'Arc de Triomphe

75017 Paris

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 10 novembre 2015 - Résolution n°4

**KPMG S.A.**  
Tour Egho - 2 avenue Gambetta  
92066 – Paris La Défense Cedex

**Deloitte & Associés**  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 – Neuilly-sur-Seine Cedex

## **EDITION MULTI MEDIA ELECTRONIQUES**

Société Anonyme  
20, rue de l'Arc de Triomphe  
75017 Paris

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 10 novembre 2015 - Résolution n°4

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de réaliser une réduction du capital à hauteur de 251 699 euros afin de satisfaire à l'obligation juridique de libération du capital résultant d'une opération d'apport (l'actif net de la société S.F.P.I. apporté dans le cadre de la fusion donnant lieu, avant cette réduction de capital, et compte tenu du rapport d'échange arrêté sur la base de valeurs réelles, à une augmentation de capital de la société EDITION MULTI MEDIA ELECTRONIQUES d'un montant supérieur).

Cette opération de réduction du capital sera réalisée sous les conditions suspensives suivantes :

- l'approbation par votre Assemblée générale des résolutions n°5 à n°7 relatives à la fusion par voie d'absorption par la société EDITION MULTI MEDIA ELECTRONIQUES de la société S.F.P.I ainsi qu'à l'augmentation de son capital social en rémunération de l'apport fait par la société S.F.P.I,
- et l'expiration du délai d'opposition des créanciers de 20 jours calendaires suivant le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Paris du procès-verbal de l'Assemblée générale décidant la réduction de capital.

Cette réduction du capital résultera de la diminution de la valeur nominale des actions, qui passera de 1 euro à 0,90 euro.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer tous pouvoirs pour réaliser cette opération.


Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 2 516 990 euros à 2 265 291 euros, étant rappelé que celle-ci ne pourra être réalisée que si les conditions suspensives énoncées ci-avant sont levées.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 octobre 2015

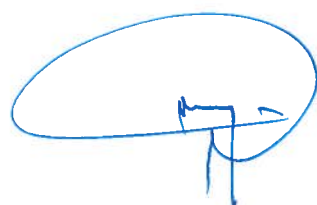
Les Commissaires aux Comptes

**KPMG S.A.**



Nahid SHEIKHALISHAHI

**Deloitte & Associés**



Philippe SOUMAH